



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 34 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/147

**Travaux de mise aux normes du Lazaret - Ollandini -
Programme 2021**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :



Contexte de l'opération :

Le Lazaret remplace la structure de quarantaine établie aux Sanguinaires et fermée définitivement en 1822. Ce nouveau projet est initié en 1839, terminé en 1843 par l'architecte Vincent Lottero et inauguré seulement en 1848. Pendant plus de cent ans, bien que rarement utilisé, il sert donc de lieu de quarantaine avant d'être transformé, dans les années 1950, en logement de bas de gamme loué à des immigrés venus de Sardaigne. Le lieu se délabre très vite et abrite quelques temps un bar mal famé. En 1996, l'entrepreneur François OLLANDINI rachète et réhabilite le site qui est alors en ruines. Il en fait son lieu de résidence mais également un lieu culturel qui accueille aujourd'hui la collection du sculpteur Marc Petit, mais aussi des conférences, des expositions, des concerts ainsi que de nombreux spectacles.

En 2019, un projet de donation est abordé entre François et Marie-Jeanne Olandini et la Ville d'Ajaccio, concrétisé en janvier 2020.

La Ville d'Ajaccio a étudié ce lieu emblématique afin de définir un projet artistique, culturel et patrimonial s'appuyant sur l'architecture spécifique du Lazaret Olandini – Musée Marc Petit et ses contraintes d'une part en termes de jauge d'accueil du public et d'autre part en termes de saisonnalité.

Dans l'élaboration de son projet culturel, la Direction de la Culture s'est attachée à conserver l'esprit « Olandini » qui a construit la notoriété culturelle du lieu. Ainsi, le projet de la Ville s'inscrit dans cette lignée en souhaitant mettre en exergue un usage dédié à l'éducation artistique et culturelle et véhiculer en termes de diffusion « l'esprit ajaccien » et la douceur de vivre de son territoire.

Les travaux évoqués ci-après, détaillés plus particulièrement pour la première phase en 2021 sont destinés :

- à garantir les conditions de sécurité et de mise en accessibilité du public dans le cadre des manifestations envisagées, pour un effectif établi à 500 personnes (public et personnel confondus), sur la base du rapport de visite du SDIS, daté de 2007.
- à mettre à disposition la puissance électrique nécessaire au raccordement des différents équipements sons et lumières demandés par les Artistes.



Etat des lieux

Les problèmes relevés sont les suivants :

- TGBT non conforme.
- Puissance électrique insuffisante pour permettre l'accueil des artistes (besoins images et sons estimés à 250 kVA, contre 45 kVA actuellement).
- Alarmes-incendie non opérationnelles (alarmes de type 4 dans chacune des cellules).
- Eclairage de sécurité à reprendre.
- Issues de secours non conformes (ensemble des grilles à reprendre).
- Difficultés d'accès pour les personnes en situation de handicap (absence de rampes, nombreuses marches...).
- Absence de sanitaires aux normes PMR.



Projet et interventions envisagées en 2021

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Remplacement du câble électrique entre le poste EDF et l'actuel TGBT
- Installation d'un TGBT pour une puissance totale de 250kVA

- Pose d'une armoire de raccordement pour la scène dans le cadre des manifestations prévues en 2021. A noter, cette armoire sera complétée par 2 armoires complémentaires en 2022 afin de disposer de la puissance nominale.
- Pose d'un câble temporaire de raccordement de l'armoire de scène. Ce câble sera déposé à l'issue de la saison culturelle et les câbles définitifs seront posés pour alimenter l'ensemble des 3 armoires pour la saison 2022. La pose des câbles et des armoires fera l'objet d'une intégration, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- Mise en conformité des 4 cellules d'expositions (Alarme-incendie, BAES, coffret électrique, extincteurs).
- Création d'une rampe PMR depuis les escaliers principaux, en suivant le cintre du chemin de ronde (cheminement côté jardinière), avec jonction et entrée dans le patio par le passage couvert (représenté ci-dessus).
- Reprise des différentes grilles pour modifier le sens d'ouverture en rapport avec les remarques du SDIS.
- Sécurisation de l'ouverture d'accès à la citerne située au centre du patio.

Projet et interventions envisagées en 2022

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Déploiement de la puissance électrique nominale avec intégration des installations (armoires et câblages).
- Réalisation de toilettes aux normes PMR.
- Diagnostic et remise en état structurel, charpentes et toitures.
- Remise à neuf de l'intérieur des cellules (peintures, plafonds, éclairage...).
- Reprise installations de sécurité (vidéosurveillance, alarmes intrusion...).

Conclusion

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour la réalisation des travaux envisagés dans cette première phase (2021).

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises représentent le budget ci-dessous :

- Travaux de remplacement du câble et du TGBT : **31.000 euros HT.**
- Travaux de remise en conformité alarmes-incendie et BAES : **9.000 euros HT**
- Travaux de génie civil pour pose du câble, des regards et chambre de tirage : **25.000 euros**

HT

- Travaux de métallerie pour reprise grilles, sécurisation, rampe d'accès : **35.000 euros HT**

Soit un montant total de : **100 000 euros HT (cent mille euros hors taxes).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|---|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 60 000 € | 60% |
| Collectivité de Corse – Dotation quinquennale | 40 000 € | 40% |
| TOTAL | 100 000 € | 100% |

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de mise aux normes du Lazaret – Ollandini – Programme 2021 pour un montant de 100 000 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|--|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 60 000 € | 60% |
| Collectivité de Corse – Dotation quinquennale | 40 000 € | 40% |
| TOTAL | 100 000 € | 100% |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE les travaux de mise aux normes du Lazaret – Ollandini – Programme 2021 pour un montant de 100 000 euros HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|--|---------------------------|--------------------|
| Ville d'Ajaccio | 60 000 € | 60% |
| Collectivité de Corse – Dotation quinquennale | 40 000 € | 40% |
| TOTAL | 100 000 € | 100% |

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

